

# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PROCÈS EN APPEL LE 1<sup>ER</sup> JANVIER POUR DES JOURNALISTES D'AL JAZIRA

**Le procès en appel de Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed, journalistes d'Al Jazira actuellement emprisonnés, s'ouvrira le 1<sup>er</sup> janvier 2015 devant la plus haute juridiction égyptienne. Ces trois hommes sont des prisonniers d'opinion, déclarés coupables de charges controuvées.**

La Cour de cassation peut soit confirmer le jugement prononcé, soit l'annuler si elle estime que le tribunal qui a statué dans le courant de l'année n'a pas respecté la procédure. Dans ce dernier cas, les intéressés seraient rejugés par une juridiction inférieure.

Les représentants de **Mohamed Fahmy** ont indiqué à Amnesty International que l'état de santé de cet homme continuait de se détériorer. Mi-novembre, ce journaliste a été opéré d'une fracture au bras droit ; on lui a posé des broches afin de redresser son os cassé. Selon ses avocats, il ne peut pas être traité correctement pour son hépatite C en prison. Les avocats de Mohamed Fahmy ainsi que le Syndicat des journalistes égyptiens demandent qu'il soit libéré pour raison médicale pendant que l'affaire suit son cours.

Le 13 novembre, le président Abdel Fattah al Sissi a fait adopter une nouvelle loi permettant aux autorités d'extrader des étrangers vers leur pays d'origine afin qu'ils y soient jugés ou y purgent des peines dans des affaires où l'« intérêt supérieur de l'État » prévaut. En outre, le 20 novembre, il a indiqué au réseau d'information France 24 qu'il envisagerait de gracier les trois hommes concernés si cela allait dans le sens des « intérêts nationaux » de l'Égypte.

La Cour de cassation examinera aussi le cas de quatre autres hommes emprisonnés dans la même affaire: **Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdulraouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim et Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab.**

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités égyptiennes à libérer Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed immédiatement et sans condition, et à veiller à ce que leur déclaration de culpabilité soit annulée ;
- demandez-leur de faire en sorte que Mohamed Fahmy bénéficie d'ici là de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin et soit libéré pour raison médicale ;
- priez-les instamment d'annuler les condamnations des quatre autres hommes qui sont liées à l'exercice pacifique de leurs droits aux libertés d'expression et d'association.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 21 JANVIER 2015 À :**

#### Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat  
Office of the Public Prosecutor  
Supreme Court House, 1 "26 July" Road  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2 577 4716  
+202 2 575 7165  
(uniquement aux heures de bureau,  
GMT + 2)

**Formule d'appel : Dear Public  
Prosecutor, / Monsieur le Procureur  
général,**

#### Président de la République

Abdel Fattah al-Sisi  
Office of the President  
Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Fax : +202 2 391 1441  
**Formule d'appel : Your Excellency, /  
Monsieur le Président,**

#### **Copies à :**

Adjointe au ministre des Affaires  
étrangères, chargée des droits humains  
Mahy Hassan Abdel Latif  
Multilateral Affairs and International  
Security Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Corniche al-Nil, Cairo  
Égypte  
Fax : +202 2 574 9713  
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays.**

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 83/14. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE12/036/2014/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## ÉGYPTE. PROCÈS EN APPEL LE 1<sup>ER</sup> JANVIER POUR DES JOURNALISTES D'AL JAZIRA

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed, employés d'Al Jazira en langue anglaise, purgent actuellement des peines de sept à 10 ans de prison après avoir été reconnus coupables de diffusion de fausses informations et de soutien aux Frères musulmans. Cette affaire est devenue le symbole de la répression de la liberté d'expression en Égypte. Ces hommes sont des prisonniers d'opinion.

Mohamed Fahmy et Peter Greste ont été arrêtés le 29 décembre 2013 à l'hôtel Marriott, et Baher Mohamed a été interpellé le même soir à son domicile. Le 29 janvier 2014, le ministère public a inculpé ces hommes de plusieurs infractions pénales, notamment de « diffusion de fausses informations », de « possession de matériel de diffusion non autorisé » et de « soutien aux Frères musulmans », groupe qu'il a accusé de mener des activités terroristes en Égypte.

Les trois journalistes ont ensuite été jugés aux côtés de six autres prévenus soupçonnés d'avoir participé à un complot des Frères musulmans visant à entacher la réputation de l'Égypte sur la scène internationale. Pourtant, ces groupes n'avaient aucun lien. Le tribunal a jugé par contumace 11 autres personnes, dont plusieurs employés d'Al Jazira. Un délégué d'Amnesty International a assisté à plusieurs audiences.

À 12 audiences, le ministère public n'a produit aucun élément étayant les allégations selon lesquelles Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed avaient aidé les Frères musulmans, diffusé de « fausses informations » ou possédé du matériel interdit. Il a fait obstacle au droit des prévenus d'examiner et de contester les éléments à charge, en n'invitant par les avocats de la défense à assister à une projection des preuves audiovisuelles ordonnée par le tribunal. Il a tenté d'extorquer 1,2 millions de livres égyptiennes (environ 135 500 euros) à l'avocat de Mohamed Fahmy en échange du visionnage de ces images.

En outre, des témoins clés de l'accusation ont contredit leurs propres déclarations : des experts techniques ont ainsi admis, dans le cadre d'un contre-interrogatoire, qu'ils ne savaient plus quelle séquence les journalistes auraient falsifiée, qu'ils ignoraient si leur matériel était autorisé et qu'ils ne pouvaient pas évaluer dans quelle mesure ces hommes représentaient une menace pour la sécurité nationale. Par ailleurs, l'affaire a été entachée d'allégations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, trois étudiants détenus ayant déclaré que les forces de sécurité les avaient battus après leur arrestation.

Le tribunal a rendu sa décision le 23 juin : les trois journalistes d'Al Jazira ont été déclarés coupables de toutes les charges retenues contre eux et condamnés à sept ans de prison. Baher Mohamed a été condamné à trois ans d'emprisonnement supplémentaires pour possession d'une douille, qu'il a déclaré avoir conservée en souvenir. Dans le jugement de 57 pages, qu'Amnesty International a pu consulter, il est indiqué que le personnel d'Al Jazira avait reçu l'aide du diable.

Tous les autres prévenus, sauf deux, ont été condamnés à des peines de sept à 10 ans d'emprisonnement.

Les avocats de Mohamed Fahmy ainsi que le Syndicat des journalistes égyptiens ont demandé que cet homme soit libéré en vertu de l'article 486 du Code égyptien de procédure pénale, qui permet de reporter l'application d'une peine lorsque la personne condamnée souffre d'une maladie mettant sa vie en danger ou pouvant être fortement aggravée si la peine est appliquée.

Noms : Mohamed Fahmy, Peter Greste, Baher Mohamed, Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdel Raouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim, Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 83/14, MDE 12/067/2014, 10 décembre 2014